



ARRETE PORTANT AUTORISATION DE TRAVAUX RUE DU CLEROIR

Arrêté n°15/2026

*_*_*_*_*

Le Maire de la Commune de LADIGNAC LE LONG,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 221-22
Vu le Code de la Route,
Vu le Code de la voirie routière, notamment les articles L 113-1 et R113-1,
Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la demande formulée par la société MEDIACO NACELLES Grande Hauteur, sise 32 rue des Frères Lumière 33560 CARBON BLANC, représentée par Delphine GHEFFAR, Responsable d'Exploitation, concernant l'implantation d'une nacelle pour la maintenance des antennes Bouygues située au 14 rue du Cléorir,

Considérant que pour des raisons de sécurité, il convient d'interdire la circulation des véhicules pendant la durée des travaux, le mercredi 24 juin 2026, de 9h00 à 18h00.

ARRETE

Article 1 : La circulation des véhicules sera interdite pendant la durée des travaux, le mercredi 24 juin 2026, de 9h00 à 18h00, rue du Cléorir, afin de faciliter la mise en place d'une nacelle poids lourd sur la chaussée.

Article 2 : Une signalisation matérialisant les travaux sur la voie sera placée aux points opportuns par le demandeur, un accès sera réservé pour les véhicules prioritaires d'urgence.

Article 3 : Les dispositions matérielles concernant la prise en compte de la sécurité publique devront faire l'objet de bonne mise en place et de surveillance par le demandeur durant le déroulement des travaux.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Commandant de Gendarmerie de la Brigade de St Yrieix La Perche,
- Le Conseil Départemental de Haute-Vienne.
- Le service technique communal.

Fait à Ladignac le Long, le 18 juin 2026

Le Maire

Pierre Millet LACOMBE

